

Formation Transports, tourisme

Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité

page

- Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises 2
- Enquête trimestrielle sur les prix du transport aérien de marchandises4
- Enquête sur les technologies de l'information et de la communication 6
- Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de
chronotachygraphes.....8
- Enquête sur l'utilisation des véhicules de transports en commun 10

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (enquête dite TRM)

1. Service producteur

Service Economie Statistiques et Prospective (SESP)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)

3. Objectifs généraux de l'enquête

Etablir des statistiques de parc, de transport de marchandises et de kilométrages des poids lourds.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête, réalisée depuis 1952, est en conformité avec le règlement (CE) n° 1172/98 du Conseil du 25 mai 1998 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route.

L'enquête TRM répond à l'intérêt des pouvoirs publics pour le suivi des flux de marchandises par origine-destination. Les résultats sont utilisés pour évaluer les implications de ces flux sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement. Ils servent à l'analyse économique au sens très large, du secteur, incluant le suivi conjoncturel, la Comptabilité Nationale et les études sur les entreprises concernées. La concurrence intermodale croissante rend nécessaire l'obtention de statistiques sur tous les modes de transport et en particulier sur le transport routier.

Il existe aussi une demande privée de la part des professionnels (organismes représentatifs, industries liées à l'automobile, transporteurs, chargeurs...). L'objectif principal de cette demande, centrée sur les études de marché, concerne la concurrence intermodale, les parts de marché des divers constructeurs, la concurrence internationale, les industries liées à l'automobile.

En outre, l'enquête sert à alimenter les publications ou banques de données internationales, la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies et la Conférence européenne des Ministres des Transports.

5. Principaux thèmes abordés

- Parc en service – parcours des véhicules en kilométrage – transport mesuré en tonnes ou tonnes-kilomètres selon la nature de la marchandise ou son conditionnement – origines-destinations - consommation de carburant (tous les trois ans) – activité des utilisateurs de ces véhicules – prix de transport pour le compte d'autrui.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Complément aux enquêtes pluriannuelles sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL) ou les véhicules automoteurs spécialisés (VASP). Ainsi il est possible de faire un bilan du trafic routier.

L'autre pièce maîtresse du dispositif est l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) réalisée sur l'ensemble des secteurs du transport.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'enquête TRM concerne le transport pour compte d'autrui ou pour compte propre, réalisé par les catégories suivantes de véhicules utilitaires immatriculés en France : camions de plus de 3,5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge et de moins de quinze ans (avec ou sans remorque et quel que soit l'âge de celle-ci) ; tracteurs routiers de moins de quinze ans, quel que soit l'âge des semi-remorques.

Echantillon annuel, d'environ 75 000 véhicules, effectué dans la partie du fichier central des automobiles relative au champ de l'enquête (environ 600 000 véhicules).

8. Période de collecte, service réalisant la collecte

L'enquête, réalisée par voie postale, est étalée sur toute l'année. Chacun des véhicules tirés fait l'objet d'une enquête sur son utilisation pendant une semaine de référence. Collecte réalisée par la CETE de Rouen (service technique du ministère en charge des transports)

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Temps pour remplir le questionnaire : ½ heure à 1 heure.

10. Groupe de pilotage

Services de l'administration, représentants d'organisations professionnelles ou syndicales.

11. Diffusion des résultats

Mensuellement pour la conjoncture.

Trimestriellement dans les INFOS RAPIDES du SESP et à l'attention d'Eurostat.

Annuellement dans les tableaux de DONNÉES DÉTAILLÉES disponibles sur le site internet du SESP et dans la base de données SITRAM du SESP.

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête trimestrielle sur les prix du transport aérien de marchandises

1. Service producteur

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
Direction des affaires économiques et internationales.
Service économie, statistique et prospective.

2. Intitulé de l'enquête

Indice des Prix du Transport Aérien de marchandises.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête vise à évaluer les variations des prix des services de transport aérien de marchandises sous la forme d'un indice trimestriel base100 au premier janvier 2006.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La réglementation européenne 1165/98 modifiée par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe K de ces deux textes.

Par ailleurs, l'indice des prix dans le transport aérien de marchandises rejoindra le dispositif statistique du SESP qui comprend pour l'instant des indices comparables dans le mode routier et fluvial. Les méthodologies employées pour ces enquêtes sont très proches, et conformes aux recommandations conjointes d'Eurostat et de l'OCDE.

Cette harmonisation méthodologique doit permettre d'améliorer la comparabilité des résultats de ces enquêtes, au niveau national (entre modes de transport) et au niveau international (entre États membres).

Enfin, cet indice permettra de distinguer les dévolutions du secteur entre volume et prix.

5. Principaux thèmes abordés

Prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de famille de prestation. Les familles de prestations seront définies en fonction de l'Origine/Destination, du type de produit transporté, et du type de contrat liant les parties concernées.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet, apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête viendra compléter l'appareil statistique existant en apportant des éléments sur un champ non étudié à ce jour.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ de l'enquête est le transport de marchandises sous lettre de transport aérien. Il inclut le pré ou post acheminement routier du fret dans la mesure où celui-ci est réalisé sous cette forme de contrat, ainsi que le transport aérien proprement dit, en vol mixte ou tout cargo.

La variable suivie est définie par la réglementation européenne : « Prix à la production » (variable 310).

La forte concentration industrielle du secteur impose d'enquêter les entreprises françaises mais aussi les établissements en France d'entreprises étrangères exerçant une activité au départ de France.

En revanche, sont exclus du champ les entreprises pour lesquelles la prestation de transport aérien n'est pas identifiable dans le service global qu'elle réalise (entreprises type intégrateur).

8. Période et périodicité de collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête comporte deux phases :

- Visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix.

- Enquête effectuée trimestriellement par le SESP sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'expérience montre que la visite d'un enquêteur dans une entreprise n'excède jamais 90 minutes. Même si le transport aérien possède des particularités, il n'y a pas lieu de penser que ce temps soit dépassé dans le cadre de cette enquête.

Les relevés trimestriels sont conçus afin de requérir de la part de l'entreprise un minimum de temps, notamment parce que les prestations ont été définies en dialogue avec l'entreprise. Chaque relevé est donc spécifique à l'entreprise de transport. L'interrogation porte sur des éléments connus par un correspondant identifié au moment de la visite. Le nombre de prestations suivies pour une entreprise sera fonction de la taille de l'entreprise et de la diversité de son activité. .

La mise à l'étude d'une collecte par voie électronique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire-prix.

10. Comité de pilotage

Un comité de pilotage de l'enquête a été mis en place.

Il rassemble le SESP, et les acteurs concernés : entreprises enquêtées, et leurs syndicats professionnels. La DGAC est associée aux travaux, ainsi que de la façon la plus large les acteurs parties prenantes dans le secteur : aéroports, association internationale des transporteurs aériens (IATA).

11. Diffusion des résultats

Comme tous les résultats des enquêtes de prix réalisés par le SESP, ceux de l'enquête IPTAM seront diffusés trimestriellement au niveau le plus fin permis par les règles de secret statistique. L'indice général des prix du transport aérien de marchandises sera transmis à Eurostat.

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ
Enquêtes sur les Technologies de l'information et de la communication
(période 2006 à 2009)

1. Services producteurs

INSEE, SESSI, SESP, SCEES
 Maîtrise d'œuvre assurée par l'INSEE..

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen (agenda de Lisbonne). L'enquête correspond ainsi à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Chaque année, la nature de l'investigation est définie dans le cadre d'un règlement européen d'application du règlement cadre.

Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du CNIS et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie (Rapport Lombard de février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Dans le cadre du programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise).

Chaque année un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové chaque année pour une part minoritaire (de l'ordre du quart), et restera de taille constante. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010). (e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes (TIC 1999 et 2002 ; commerce électronique 2000 et 2003). En 2005, l'enquête TIC a été réalisée dans le cadre du dispositif COI (Enquête "changements organisationnels et informatisation"). Cette dernière est en cours d'exploitation.

Une enquête similaire est réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, sur la base d'un modèle d'enquête harmonisé étudié en application du règlement. L'enquête répond donc à un objectif majeur de comparaisons internationales.

7. Base de sondage

La base de sondage sera l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) lorsqu'elle existe sur ce champ - ce qui est le cas de la majorité des secteurs -, Sirène dans les autres cas.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le règlement cadre de 2004 définit les paramètres permanents de l'enquête. L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les activités des entreprises relevant des sections D à K et de la division 92 de la NACE Rev1.1. Pour 2006, le champ retenu est identique à celui couvert par l'enquête COI-TIC 2005 (entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances).

L'échantillon comprendra environ 15 000 unités chaque année, une répartition indicative pouvant être construite comme suit : IAA, Industrie et Energie : 4500 ; Construction & transports : 2500 ; Commerce : 3300 ; Services (aux entreprises et aux ménages) : 4200 ; services financiers : 500.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Chaque enquête portant sur l'année n sera lancée en fin d'année n, la collecte des informations étant essentiellement concentrée au premier trimestre de l'année (n+1).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'INSEE.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives. Le principe d'un questionnaire unique est retenu, conformément aux préconisations européennes, sous réserve d'une adaptation des vocables et exemples aux spécificités sectorielles (tests). Compte tenu de l'expérience antérieure, on s'attend à des temps de réponse moyen de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront en principe organisés chaque année.

11. Comité de concertation

La structure de concertation mise en place pour l'enquête COI-TIC de 2005 continuera d'être mobilisée pour piloter le dispositif réglementaire. Un groupe de travail aura à charge l'adaptation du modèle d'enquête européen aux particularismes français. Le projet de questionnaire qui en résultera sera testé au printemps 2006, puis année après année en fonction des développements thématiques particuliers.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non pour 2006. Question à étudier pour les trois dernières années du plan.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1).

Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Fiche descriptive pour examen d'opportunité

Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de chronotachygraphes

1. Service producteur :

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
direction des Affaires économiques et internationales
service Economie Statistiques et Prospective

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de « chronotachygraphes ».

3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête fait partie du dispositif de suivi des conditions de travail des conducteurs de poids lourds dans les établissements de transport routier de marchandises (transport marchand dit « pour compte d'autrui », les conducteurs des autres secteurs, faisant du transport pour « compte propre », ne font pas partie du champ de cette enquête). Elle a pour objectif la mesure continue de la durée du travail (et de ses composantes) de cette population.

Bref historique :

En 1994, à la suite de conflits sociaux très durs dans le secteur du transport routier de marchandises, l'administration s'est engagée, dans le cadre du contrat de progrès, à mettre en place un dispositif d'observation sociale nationale et régionale des conditions de travail dans ce secteur.

Le dispositif national reposait, jusque mi-2003, sur deux enquêtes complémentaires :

- une enquête pluriannuelle lourde, réalisée par l'Inrets tous les six ans environ (la dernière date de 1999-2000)
- une enquête conjoncturelle « au bord des routes » (d'exploitation trimestrielle), qui a été interrompue mi-2003 .

Cette dernière enquête était en effet très coûteuse, et souffrait d'un biais de sélection, dans la mesure où seuls, les conducteurs effectuant des trajets sur d'assez longues distances étaient susceptibles d'être interrogés.

Actuellement, le dispositif régulier de suivi des conditions de travail des conducteurs routiers est le suivant :

- d'une part, la mesure continue de la durée du travail, réalisée par l'enquête « **chronotachygraphes** » mise en place dès l'année 2000 (dans un premier temps de manière expérimentale, en recouvrement avec l'enquête au bord des routes)
- d'autre part, pour les autres composantes des conditions de travail suivies auparavant dans l'enquête « au bord des routes » (modalités d'exercice de la profession, rémunérations, formation...), une enquête par interview des conducteurs à leur domicile. Cette enquête annuelle, prévue initialement pour 2004, débutera début 2006 (pour 2005).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est demandée par la Direction Générale de la Mer et des Transports (DGMT). Elle est co-financée par la DGMT et le SESP.

Les résultats de ce dispositif de suivi régulier (binôme « enquête annuelle / enquête chronotachygraphes ») sont destinés aux administrations, aux organisations professionnelles et syndicales, aux universitaires et chercheurs s'intéressant aux conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.

5. Principaux thèmes abordés

Durée de travail en distinguant temps de conduite, autres temps de travail (entretien du camion, chargement) et temps d'attente.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête apporte, conjoncturellement, des informations sur les durées de travail des conducteurs du transport routier de marchandises, en complément du suivi annuel des conditions de travail assuré par l'enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité économique interrogée est l'établissement. Le champ de l'enquête est celui du transport routier de marchandises et de la messagerie (défini par les activités des codes NAF : 602L, 602M, 602P, 634A).

Les établissements sont interrogés sur un échantillon de leur effectif salarié, conducteur de véhicules de plus de 3,5 tonnes.

8. Période de collecte

A un rythme annuel, une enquête préliminaire permettant de cibler le champ des conducteurs concernés est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2000 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 15 000 à 20 000 conducteurs.

La collecte des enregistrements de chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque mois sur 350 conducteurs salariés d'environ 70 établissements.

9. Impact sur l'unité enquêtée dont temps de réponse maximum au questionnaire

Etat récapitulatif de l'échantillon de conducteurs interrogés, recherche des disques ou enregistrements et envoi sous enveloppes pré-affranchies (maximum ½ heure pour une PME). Le nombre de conducteurs interrogés par établissement est limité à un seuil (variable selon la taille). Pour le nouveau dispositif de chronotachygraphe électronique, en voie de généralisation à partir de 2006, la charge de collecte est plus légère (extraction d'un fichier informatique).

10. Groupe de pilotage

Un groupe de pilotage spécifique a été mis en place pour l'enquête « chronotachygraphes ». Il associe l'administration (SESP, DGMT...), les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées.

11. Diffusion des résultats

Publication des résultats sur le site Internet du ministère, dans plusieurs produits de diffusion du SESP ou de l'Observatoire social des transports :

- le « Bilan social du transport routier de marchandises »
- contribution au rapport annuel de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN)
- notes de conjoncture sociale, notes de synthèses, SESP en bref, ...

site Internet du ministère (SESP) : <http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/>

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport en commun (TRV)

1. Service producteur

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
 Direction des affaires économiques et internationales.
 Service Economie, Statistique et Prospective.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport en commun (TRV)

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de cette enquête est de mesurer le transport de voyageurs utilisant les autocars immatriculés en France métropolitaine pour le transport régulier et le transport occasionnel.

Les principales données mesurées sont le parc de véhicules en service et utilisés, le nombre de voyageurs transportés suivant la nature de service (transport régulier ordinaire, transport scolaire, transport de personnel, tourisme ou autre transport occasionnel), le kilométrage parcouru par les véhicules suivant ces natures de service, le nombre de trajets.

Cette enquête viendra en complément d'autres sources pour affiner les mesures de l'activité. Les autres sources disponibles seront plus largement utilisées, il s'agit de l'enquête annuelle d'entreprises (pour les entreprises du secteur du transport routier de voyageurs) et le registre des transporteurs (information sur le parc d'autocars). L'enquête sera effectuée à intervalle régulier (supérieur à l'année). Sa vocation est en effet d'apporter une mesure des indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'activité du transport régulier et occasionnel (taux de remplissage, longueur moyenne des trajets, kilométrages parcourus par voyageurs...).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Ce nouveau dispositif viendra remplacer l'enquête annuelle TRV qui existe depuis 1978 et qui a été suspendue en 2006. Cette suspension a été motivée par le fait que l'enquête, sous sa forme actuelle, ne répond pas aux attentes des différents partenaires et pose des problèmes de qualité et de fiabilité (faible taille de l'échantillon). Pour la mesure de l'activité du transport urbain en Île de France (hors RATP), mesurée jusqu'alors dans l'enquête, les sources administratives disponibles auprès des autorités organisatrices de transport (et/ou des trois groupes de transports collectifs urbain Véolia, Transdev et Kéolis) seront privilégiées.

Le nouveau dispositif devra répondre aux demandes formulées par les services du ministère comme par les milieux professionnels, en termes d'informations disponibles, de qualité et de cohérence entre les sources. Il a vocation à être plus léger par son périmètre et par son mode d'interrogation qui dans l'enquête précédente était lourd.

5. Principaux thèmes abordés

- Description par nature de service et par mois du kilométrage effectué (km début-fin de mois), du nombre de voyageurs transportés et du nombre de trajets effectués (ou de la longueur moyenne des trajets).
- Caractéristiques physiques du véhicule et consommation de carburants.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet, apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête est la seule source d'information permettant de mesurer l'activité du transport occasionnel et régulier en termes de voyageurs et de voyageurs-kilomètres sur l'ensemble des producteurs de services, qu'il s'agisse des entreprises du transport routier de voyageurs, des autres entreprises qui effectuent ces services pour compte d'autrui et les services pour compte propre (administrations, entreprises, associations).

D'autres sources permettent de connaître chaque année l'activité des entreprises du seul secteur du transport routier de voyageur en termes de kilométrages réalisés. Ces entreprises représentent

environ les trois quarts de l'activité du transport occasionnel et régulier. Il s'agit de l'EAE. D'autres sources concernant le parc en circulation permettent également d'estimer à partir de l'offre potentielle, l'activité sur l'ensemble du champ. En revanche, ces sources ne permettent pas d'évaluer l'activité en nombre de voyageurs et de voyageurs-kilomètres. Elles nécessitent de recourir à des indicateurs de remplissage des cars, de longueur moyenne de trajets et de kilométrages parcourus par voyageurs. L'objet de l'enquête est donc de fournir à intervalle régulier une évaluation de ces indicateurs pour une mesure précise de l'activité.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'enquête porte sur les autocars d'au moins 10 places assises (y compris le conducteur), de moins de 26 ans d'âge, immatriculés en France métropolitaine.

L'enquête est effectuée par sondage. La base de sondage est le fichier central des automobiles (fichier des cartes grises). L'échantillon annuel sera constitué d'environ 15 000 véhicules sur un parc total d'environ 75 000.

Chacun des véhicules tirés fait l'objet d'une enquête portant sur son utilisation pendant un mois de référence. L'unité de sondage est donc le « véhicule-mois ». Chacun des véhicules n'est interrogé qu'une seule fois dans l'année.

8. Période et périodicité de collecte ; service réalisant la collecte

Pour tenir compte de la saisonnalité, l'enquête se déroule tout au long de l'année. La collecte sera assurée par le CETE de Rouen (service technique du ministère en charge des transports).

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse moyen au questionnaire est d'environ 20 minutes

10. Comité de concertation

Un comité de concertation sur les besoins d'information a été mis en place.

Il rassemble le SESP, et les acteurs concernés : DGR, DGMT, CERTU, CNT, GART, CG28/ADF, UTP, FNTV, AFTRI, UNOSTRA, SNET, STIF, OPTILE, FGTE/CFDT.

11. Diffusion des résultats

Un SESP Infos Rapides de 4 pages et une brochure de résultats de l'année enquêtée dans la série Données détaillées du SESP seront publiés l'année suivant l'enquête.

Les principaux données de l'enquête sont également diffusées chaque année dans le Mémento de statistiques des transports et dans le rapport de la commission des comptes des transports de la nation.